

**« Analyse économique de la situation de la femme au
Maroc »**

Fouzi Mourji

Abdeljaouad Ezzrari

Les idées et opinions exprimées dans les textes sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celle de RéfÉco ou celles de ses partenaires. Aussi, les erreurs et les lacunes subsistantes de même que les omissions relèvent de la seule responsabilité des auteurs.

Pour citer ce document :

Fouzi Mourji et Abdeljaouad Ezzrari « Analyse économique de la situation de la femme au Maroc »
RéfÉco *Working Paper* n° 02/2019.

« Analyse économique de la situation de la femme au Maroc »

Fouzi Mourji ^a et Abdeljaouad Ezzrari ^b

^a Professeur / Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales – Université Hassan II – Casablanca, ^b Docteur en Economie, chercheur associé au LASAREE et Enseignant vacataire à la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales - université Hassan II (Casablanca).

Résumé

Cette réflexion s'appuie sur une étude publiée dans un ouvrage édité par Siham Benchekroune en 2016 et consacré à l'héritage des femmes au Maroc.

Nous avons tenté d'utiliser les outils de la science économique pour apporter un éclairage au thème central traité dans l'ouvrage précité. Il s'est agi de mener quelques réflexions pour contribuer à une thématique qui relève davantage de questions juridiques, sociales, et aussi, force est de le constater, spirituelles ?

Dans ce papier nous choisissons d'étudier la situation de la femme et les chances d'épanouissement qui lui sont offertes ou permises dans notre société. Soulignons que ces questions ne sont pas exclusives ni de nos contrées, ni propres aux "questions de l'heure". Sans être exhaustifs, nous évoquerons à titre d'exemples, le travail d'Elisabeth Badinter (1986) qui analyse les positions réciproques et les relations Hommes-femmes dans l'histoire de l'humanité. Elle rejoint, d'un certain point de vue, Simone de Beauvoir (1949) qui conclue que les caractéristiques des dites relations ainsi que le partage des tâches relèvent davantage de l'ordre du "culturel" et non du "naturel". Dans l'étude précitée, E. Badinter mène une analyse anthropologique fort documentée et excellemment argumentée et parvient à mettre en lumière trois phases dans l'évolution des relations hommes-femmes depuis la préhistoire. Nous serions ainsi passés d'une première phase où le vécu social révélait une relation de "l'Un et l'Autre" à une phase caractérisée par une tendance à "l'un sans l'autre" pour parvenir au vécu actuel, au moins dans certaines sociétés, de "l'Un est l'Autre".

D'autres analystes, bien moins "littéraires" ou moins "contingents", s'appuyant sur des méthodes d'approches alternatives, avec un pragmatisme différent, parviennent à des conclusions convergentes : il s'agit par exemple des tenants de l'école de Gary Becker, prix

Nobel de Sciences économiques en 1992, et qui, selon nous, expliquent les bases économiques des comportements sociaux. En l'occurrence, elles inspirent la réflexion sur les enjeux des attributions des femmes et des hommes ainsi que les analyses pour une appréciation des situations des unes et des autres (Becker, 1957).

Dans cette étude, nous analysons la situation des femmes au Maroc, aux divers stades de l'existence humaine. Après avoir levé quelques ambiguïtés d'ordre démographique, pour montrer que la répartition des effectifs Hommes – Femmes ne révèle pas de prédominance, nous étudions la situation différenciée des filles et des garçons face à l'éducation et à la santé ; deux domaines fondamentaux pour appréhender la qualité de leur dotation en capital humain et au-delà, pour apprécier la valorisation inégalitaire. L'idée consiste à apprécier à ce stade de la vie, l'inégalité des chances et des “capabilities” au sens de Amartya Sen (1980).

Dans un second temps, nous nous intéressons à une seconde étape de la vie, et analysons la situation des femmes et des hommes sur le marché du travail. Nous traitons alors de leur participation sur ce marché et ensuite pour celles et ceux qui y participent, à la valorisation (différenciée ?) du travail accompli. L'analyse de la gestion du temps, premier objet de la troisième question abordée, est effectuée à la fois comme cause et conséquence de la nature du comportement sur le marché du travail, mais constitue également une dimension alternative de l'appréhension des inégalités de genre, y compris aux deniers de l'existence.

Mots clés : Marché du travail, inégalités de genre, capital humain, temps du travail, Maroc.

Codes JEL : J01, J24, J71.

Introduction

Qu'est-ce que la science économique est en mesure d'apporter comme éclairage au thème central traité dans cet ouvrage ? Qu'est-ce que les outils fournis par cette science pourraient suggérer comme réflexions et apporter comme contribution à une thématique qui relève davantage de questions juridiques, sociales, et aussi, force est de le constater, spirituelles ?

Nous choisissons d'étudier la situation de la femme et les chances d'épanouissement qui lui sont offertes ou permises, dans notre société. Soulignons que ces questions ne sont pas exclusives ni de nos contrées, ni propres aux « questions de l'heure ». Sans être exhaustifs, nous évoquerons à titre d'exemples, le travail d'Elisabeth Badinter (1986) qui analyse les positions réciproques et les relations Hommes-femmes dans l'histoire de l'humanité¹. Elle rejoint, d'un certain point de vue, Simone de Beauvoir (1949) qui conclue que les caractéristiques des dites relations ainsi que le partage des tâches relèvent davantage de l'ordre du « culturel » et non du « naturel ».

D'autres analystes, bien « moins littéraires » ou moins « contingents », s'appuyant sur des méthodes d'approches alternatives, avec un pragmatisme différent, parviennent à des conclusions convergentes : il s'agit par exemple des tenants de l'école de Gary Becker, prix Nobel de Sciences économiques en 1992 et qui selon nous expliquent les bases économiques des comportements sociaux. En l'occurrence, elles peuvent inspirer la réflexion sur les enjeux, les attributions des femmes et des hommes ainsi que les analyses pour une appréciation des situations des unes et des autres (Becker (1957))².

Ainsi ce chapitre a pour objet de recourir aux outils de la science économique pour décrire et analyser la situation des femmes au Maroc, aux divers stades de l'existence humaine.

Ce choix nous conduit à articuler ce chapitre selon le cheminement suivant : dans une première section, nous étudions la situation différenciée des filles et des garçons face à l'éducation et à

¹ Dans une étude anthropologique fort documenté et excellemment argumentée, E. Badinter (1986) parvient à mettre en lumière trois phases dans l'évolution des relations hommes-femmes depuis la préhistoire. Nous serions ainsi passés d'une première phase où le vécu social révélait une relation de « l'Un et l'Autre » à une phase caractérisée par une tendance à « l'un **sans** l'autre » pour parvenir au vécu actuel, au moins dans certaines sociétés, de « l'Un **est** l'Autre ».

² Il expose les principes de préférences discriminatoires, qui reposent sur le fait que les employeurs expriment un goût pour la discrimination des employés ou consommateurs. Ils pourraient renoncer à une partie de leurs gains potentiels pour éviter de travailler avec les femmes. Kenneth Arrow (1972-1973) développera d'autres hypothèses à partir desquelles il expliquera comment l'optimum social n'est pas atteint en présence de pratiques discriminatoires.

la santé ; deux domaines fondamentaux pour appréhender la qualité de leur dotation en capital humain et au-delà, pour apprécier sa valorisation.

L'idée étant de voir si à ce stade de la vie, il y a ou non égalité des chances et « capacités » au sens de Amartya Sen (1980).

Dans la deuxième section, nous nous intéressons à une seconde étape de la vie, et analysons la situation des femmes et des hommes sur le marché du travail. Nous traitons alors de leur participation sur ce marché et ensuite pour celles et ceux qui y participent, à la valorisation (différenciée ?) du travail accompli.

L'analyse de la gestion du temps, premier objet de la section III, est effectuée à la fois comme cause et conséquence de la nature du comportement sur le marché du travail, mais constitue également une dimension alternative de l'appréhension des inégalités de genre.

Le second point de cette section comporte des développements qui constituent une résultante des réalités observées précédemment. Il est consacré aux niveaux différenciés du risque de sombrer dans la pauvreté, pour les ménages ayant à leur tête une femme d'une part et ceux dirigés par les hommes de l'autre. Ce travail est effectué à la fois en considérant leur vie d'adulte faisant partie de la population en âge de travailler et lors de leur atteinte du 3^{ème} âge.

Nous nous appuyons pour nourrir ces diverses sections, sur les informations et données relevées grâce aux enquêtes du HCP auprès de toutes les strates de la population marocaine. Nous terminons la réflexion par une discussion de la valorisation du travail domestique des femmes et évoquons quelques pistes de « compensation » concevables.

1 Les enseignements des données sociodémographiques : l'inégal partage des dotations Hommes-Femmes

1.1 Les réalités démographiques ou la correction de faux discours véhiculés

Tableau 1 Structure de la population par genre et groupes d'âge

Tranche d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
Moins de 6 ans	51,1	48,9	12,1
De 6 à 14 ans	51,1	48,9	16,1
De 15 à 59 ans	49,3	50,7	62,4
60 ans et plus	49,3	50,7	9,4
Ensemble	49,8	50,2	100

Source : HCP - données du RGPH -2014 (<http://rgphentableaux.hcp.ma/Default1/>)

Nous relevons qu'en bas âge, il y a sensiblement plus de garçons que de filles, respectivement 51,1% versus 48,9%. Cela tient au fait qu'à la naissance, il y a 104 naissances masculines pour 100 féminines. Mais, comme les « règles » de la démographie l'indiquent partout, alors qu'à la conception il y a plus de garçons, la mortalité infantile touche davantage les garçons que les filles (32,7‰ versus 27,4‰) ainsi que la mortalité infanto-juvénile (respectivement 39,2‰ et 33,1‰). De ce fait, l'écart se réduit dès la première tranche d'âge considérée. Aussi, la mortalité continue d'être plus forte chez les garçons (type de jeux, prise de risque...) et conduit à une petite « inversion » que l'on observe dans la tranche des 15 – 59 ans.

Ainsi, contrairement aux idées véhiculées, il y a quasi égalité dans la répartition par genre de la population ; l'écart n'apparaît comme significatif qu'à partir de 70 ans où l'on relève une prévalence des femmes avec 53,1%. Le tableau 2 ci-après montre que ces réalités sont « structurelles », dans le sens où elles sont immuables dans le temps. Elles ont, est-il nécessaire de le préciser, un caractère universel (sauf lorsqu'elles sont « contrariées » par des politiques démographiques spécifiques (cas de la Chine) ou par des pratiques sociales (Inde) dans lesquels un grave déficit de femmes était à craindre et des mesures correctrices ont été adoptées).

Tableau 2 Quotient de mortalité infantile, juvénile et infanto-juvénile par genre et milieu de résidence

Année	Sexe, milieu de résidence	Quotient de mortalité infantile (q ₀)	Quotient de mortalité juvénile (q ₁₋₄)	Quotient de mortalité infanto-juvénile (q ₀₋₅)
2009-2010	Masculin	32,7	6,7	39,2
	Féminin	27,4	5,8	33,1
	Urbain	25,3	5,9	31,0
	Rural	35,3	7,0	42,0
	National	30,2	6,3	36,2
1987	Urbain	45,5	--	--
	Rural	89,7	--	--
	National	75,7	30,7	104,1
1962	Urbain	100	--	--
	Rural	170	--	--
	National	149	--	213

Source : HCP : ENDPR 2009-10, Ministère de la Santé : ENPS 1987.

1.2 L'état sanitaire de la femme

En bas âge, le seul facteur à relever concerne le retard de croissance qui frappe légèrement plus les petites filles par rapport aux garçons. En 2011³, ce retard touche 17,6% des filles de moins de 5 ans, versus 15,5% des garçons. Faut-il comprendre ici un traitement favorisant ces derniers en matière alimentaire ou encore quelques réminiscences de vieilles pratiques sociales ?

A l'âge adulte, la mortalité maternelle a certes connu une baisse passant de 227 à 112 décès pour

100 000 naissances entre 1994 et 2010. Mais ce taux est de 16 seulement pour 100 000 naissances dans les pays développés. Or, on sait que la majorité des décès maternels sont provoqués par des hémorragies sévères ou des infections pendant l'accouchement ou encore inhérents à une hypertension artérielle durant la grossesse ou à des complications lors d'un avortement pratiqué dans de mauvaises conditions.

Cet indicateur atteste que la situation de la femme demeure assez précaire au Maroc, avec on le conçoit aisément une inégale gravité selon le milieu de résidence. Les femmes résidents en milieu rural et enclavées pâtissent davantage du manque de suivi médical.

1.3 Les réalités scolaires et des niveaux d'éducation : une dynamique sexiste inégalitaire

Deux aspects sont appréhendés dans cette sous-section : la scolarisation et l'abandon scolaire d'une part et leur résultante : l'alphabétisation.

1.3.1 La scolarisation inégalitaire des enfants

Selon les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014, le taux net de scolarisation des enfants âgés de 7-12 ans s'établit à 95,1%. C'est pour la première fois que l'écart entre les sexes est faible (95,7% pour les garçons et 94,4% pour les filles). En 2004, ces taux étaient respectivement de 83,2% et 77,5%. Cela signifie que des inégalités de genre subsistent pour une cohorte encore jeune actuellement ; d'un autre côté, la persistance de l'abandon constitue un facteur aggravant.

En effet, si le Maroc a réalisé quelques progrès au cours des dernières années en matière de scolarisation, il demeure cependant une forte déperdition scolaire après 12 ans. De ce fait

³ Premiers résultats de l'Enquête Nationale sur l'Anthropométrie réalisée par le HCP in Cahiers du Plan n°43 : Mars-Avril 2013.

les taux nets de scolarisation des enfants de 13-15 ans et 16-18 ans demeurent relativement faibles (respectivement 84,5% et 60,9%, en 2014). Par genre, les filles de la tranche des 13–15 ans sont moins favorisées : seules demeurent scolarisées 79,7% contre 89,2% pour les garçons⁴. Dans la classe des 16-18 ans, l'écart reste dans les mêmes proportions 55,0% versus 66,0%. En fait, dans le primaire, les filles persévèrent, mais par la suite, l'abandon les touche davantage que les garçons ; surtout en milieu rural.

Le tableau 3 ci-après donne les détails, avec une perspective temporelle remontant à 2004 où la situation était encore plus préoccupante. Elle augure aussi de la situation en matière d'alphabétisation des femmes adultes actuellement.

Tableau 3 Taux nets de scolarisation (en %) par genre et selon le milieu de résidence

Scolarisation des enfants	2004			2014		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Taux net de scolarisation 7-12 ans						
Urbain	92,2	91,7	92,0	97,8	97,9	97,8
Rural	74,2	63,3	68,9	93,0	90,1	91,6
National	83,2	77,5	80,4	95,7	94,4	95,1
Taux net de scolarisation 13-15 ans						
Urbain	85,8	82,9	84,4	94,0	93,4	93,7
Rural	61,6	37,5	49,8	83,1	62,4	72,8
National	73,7	60,5	67,2	89,2	79,7	84,5
Taux net de scolarisation 16-18 ans						
Urbain	61,6	57,9	59,7	76,1	75,2	75,7
Rural	32,3	12,9	22,5	52,7	29,7	41,4
National	47,4	36,0	41,6	66,0	55,0	60,9

Source : RGPH 2004 et 2014 (échantillon 2%) - HCP.

Le différentiel dans la scolarisation et l'abandon va induire des dotations en capital humain différentes entre hommes et femmes et impacter leurs conditions socioéconomiques, notamment leur positionnement sur le marché du travail. Observons d'abord les effets sur les compétences de base : la lecture et l'écriture.

⁴ Signalons qu'au cours des années récentes (Annuaire statistique 2014/HCP), la proportion des écolières ayant commencé la première année d'études primaires et qui achèvent la 5^{ème} année est proche de celle des garçons ; elle est même légèrement supérieure : 90,8 % contre 89,3 %. C'est par la suite que les petites filles sont désavantagées, car auront moins de facilités à aller au collège. C'est dire que bien qu'assidues étant petites, une partie d'entre elles est ensuite privée.

1.3.2 L'alphabétisation différenciée des adultes

Les données du recensement précité montrent que globalement près d'un tiers (32,2%) de la population marocaine âgée de 10 ans et plus ne savent ni lire ni écrire (en absolu cela donne quelques 10,2 millions de personnes). Aussi le taux d'analphabétisme par genre révèle de fortes disparités : 42,1% pour les femmes (22,2% pour les hommes). En 2004, ces fréquences étaient plus graves mais avec un différentiel d'handicap de genre moins élevé (respectivement 54,7% et 30,8%). En effet, la baisse de l'analphabétisme entre 2004 et 2014 a été plus marquée chez les hommes que chez les femmes, (respectivement des moyennes annuelles de 3,2% et 2,6%). Nous pouvons en conclure que la « dynamique inégalitaire s'accroît », au détriment des femmes.

Tableau 4 Taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et par milieu de résidence et genre

Milieu	2004			2014		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	18,8	39,5	29,4	14,0	31,0	22,6
Rural	46,0	74,5	60,5	34,9	60,1	47,5
Ensemble	30,8	54,7	43,0	22,2	42,1	32,2

Source : RGPH 2004 et 2014 - HCP.

2 Les données socioéconomiques et la situation inégalitaire des femmes

Les dotations en capital humain, santé et surtout éducation, vont conditionner le positionnement de la femme sur le marché du travail et au-delà, la « valorisation » de sa contribution à la création de richesses.

Nous étudions dans un premier temps sa participation au marché du travail rémunéré ensuite notre attention portera sur l'insertion professionnelle : l'accès à l'emploi pour les femmes qui vont sur le marché et la « qualité de cette insertion⁵ ».

⁵ Rappelons que dans la population en âge de travailler (celle âgée de 15 à 64 ans), selon les normes internationales, on distingue : 1) la population « active » c-à-d celle composée des personnes qui participent au marché du travail et 2) celles qui n'y participent pas « les inactives »; et à l'intérieur de la première catégorie, nous trouvons 1.i) la « population employée » et 1.ii) la population au chômage. Il ne faut donc pas confondre population « non employée », sans activité « professionnelle » et population au chômage.

2.1 L'inégale participation au marché du travail

Le tableau 5 ci-après fournit les données sur la fréquence de participation des femmes et des hommes au marché du travail. Bien qu'il s'agisse des résultats relatifs à l'année 2011, il s'agit là encore de données à caractère structurel ; elles relèvent de comportements sociaux qui évoluent peu d'une année à l'autre. Les données observées sont inhérentes essentiellement à des facteurs culturels et ceux-ci sont parfois, comme nous le déduirons plus loin, « corrigés » par des facteurs économiques.

Tableau 5 Taux de participation⁶ au marché du travail (en %) par genre selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Masculin	Féminin	Ensemble	Indice de parité
Urbain	75,02	19,59	46,47	0,26
Rural	83,92	38,41	60,44	0,46
Ensemble	78,56	27,10	52,04	0,34

Source : Calculs effectués à partir des données de « l'ENE 2011 », HCP

Grâce à ce tableau, nous relevons que le taux d'activité féminin (au sens précisé plus haut) reste très significativement inférieur au taux de participation masculin : 78,6% contre seulement 27,1% pour les femmes. L'analyse selon le milieu de résidence apporte un éclairage complémentaire. Le taux de participation des femmes au marché du travail descend en milieu urbain à 19,6 % (75% pour les hommes) ; respectivement 38,4% et 80% en milieu rural. Ainsi l'indice de parité femmes/hommes est de 0,46 en milieu rural et de 0,26 seulement en milieu urbain.

Le taux d'activité des femmes, plus élevé en milieu rural relève, de la « correction » par les facteurs économiques que nous avons évoqués plus haut et des pratiques culturelles. En effet, en milieu rural, la prévalence de la pauvreté et de la précarité est plus forte et requiert la contribution de tous : les femmes sortent travailler par nécessité. D'un autre côté, la nature des activités, agricoles essentiellement, facilitent l'insertion, même en l'absence d'éducation et de qualification. Enfin, il semble que les idées relatives au « salutaire retour » à de prétendues pratiques ancestrales, sont moins fortement véhiculées dans le rural que dans l'urbain, plus

⁶ La participation au marché du travail concerne la population ayant un âge compris entre 15-64 ans.

fortement investi par les divers modes de communication et donc plus sensibles aux « discours à la mode ».

En milieu urbain, l’auto-sélection qu’opèrent les femmes en n’allant moins sur le marché du travail, s’explique par des facteurs sociologiques et culturels (voir les autres chapitres de cet ouvrage), mais également par des facteurs économiques. Il y a d’abord, le handicap lié à leur plus faible dotation (cf. plus haut, l’inégal accès à l’éducation) qui dissuade bon nombre de femmes à demander un emploi. Il y a ensuite les niveaux de salaire auxquels elles peuvent prétendre, comparés aux coûts des aides ménagères qu’elles pourraient recruter pour assurer les tâches domestiques. Le différentiel est trop faible pour justifier ou encourager les femmes à aller sur le marché de l’emploi. Il va sans dire que dans la culture, les tâches domestiques restent de leur responsabilité, et ce sans partage. De ce fait, le calcul et les arbitrages ne semblent pas être effectués en termes d’utilité collective du ménage⁷, mais d’utilités individuelles des groupes « dominants » au sein de cette institution.

Le tableau 6 suivant montre que le différentiel de participation touche tous les âges. Ainsi si globalement le taux de participation des femmes ne représente que 34% de celui des hommes, la tendance demeure à tous les âges : comparable pour les tranches d’âge à plus forte participation (25 à 59 ans) et relativement plus marquée dans les classes extrêmes.

Tableau 6 Ventilation du taux de participation (%) tranches d’âge et genre

Classe d’âge	Masculin	Féminin	Ensemble	Indice de parité
Entre 15 et 24 ans	51,24	18,39	34,99	0,36
Entre 25 et 34 ans	94,79	31,46	61,81	0,33
Entre 35 et 44 ans	96,69	31,50	61,95	0,33
Entre 45 et 59 ans	88,28	30,69	58,21	0,35
60 ans et plus	51,50	19,36	35,00	0,38
Ensemble	78,56	27,10	52,04	0,34

Source : Calculs effectués à partir des données de « l’ENE 2011 », HCP

Il semblerait que les « tutelles » souvent citées et décriées à juste titre, de sa famille d’origine et de sa famille d’adoption (nous sommes en société patriarcale) influencent, mais de manière sensiblement différente, sa décision d’aller ou pas sur le marché de l’emploi. Le tableau 7

⁷ Cf. Dosti et alii (2006) qui étudient les Transferts volontaires et les transferts coercitifs et leur impact sur le travail domestique féminin en Tunisie.

suivant permet de voir en quoi, puisqu'il permet d'observer la participation selon l'état matrimonial.

Tableau 7 Taux de participation (en %) par genre et selon le statut matrimonial

Statut matrimonial	Masculin	Féminin	Ensemble	Indice de parité
Célibataire	65,40	29,34	49,82	0,45
Mariée	91,30	24,56	54,79	0,27
Veuve	61,92	28,91	30,25	0,47
Divorcée	82,83	46,56	51,87	0,56
Ensemble	78,56	27,10	52,04	0,34

Source : Calculs effectués à partir des données de « l'ENE 2011 », HCP

Si pour les hommes, le taux de participation atteint son maximum chez les mariés, chez les femmes, le taux y est minimal ; nous pouvons entrevoir ici le « partage des tâches » dans une société patriarcale comme la nôtre. Chez les femmes, la propension à aller sur le marché du travail atteint son plus haut niveau chez les divorcées (46 %) ; faut-il y voir une « nécessité » ou un indice d'émancipation ?

Dans le premier cas, il s'agit de pourvoir aux besoins de la femme et des membres du ménage dont elle se trouve avoir la charge, suite au divorce ; dans le second, ce serait par choix, puisqu'elle est alors plus libre de s'épanouir à travers une activité professionnelle.

Les analyses ci-après, prenant en compte le taux de pauvreté nous conduisent à penser que la première raison n'est pas dénuée d'intérêt.

Tableau 8 Taux de participation au marché du travail (en %) selon le genre et la prévalence de la pauvreté multidimensionnelle⁸

Pauvreté multidimensionnelle	Masculin	Féminin	Ensemble	IP
Non	78,19	26,35	51,55	0,34
Oui	85,01	38,60	59,97	0,45
Total	78,56	27,10	52,04	0,34

Source : Calculs effectués à partir des données de « l'ENE 2011 », HCP

⁸ Faute d'avoir des données sur les dépenses de consommation ou les revenus, un indicateur composite de niveau de vie basé sur les attributs non monétaires (éducation, emploi, conditions de logement, etc.) a été construit à partir d'une Analyse des données (Analyse en Composantes Multiples).

Le tableau 8 est riche d'enseignements. Le premier est que la pauvreté constitue un facteur déterminant dans la décision d'être à la recherche d'emploi ; le taux atteint un maximum à la fois pour les femmes et pour les hommes. Ainsi dans la population touchée par la pauvreté, 38 % des femmes en âge de travailler vont sur le marché de l'emploi. Le second est que dans cette population l'écart femmes/hommes se rétrécit sensiblement (le taux représente 44% de celui des hommes au lieu 33% chez les non pauvres). Le tableau suivant donne davantage de détails sur la participation selon les strates de niveau de vie de la population. C'est chez les 20% les plus pauvres (quintile 1) que la participation au marché du travail est la plus élevée et l'écart entre femmes et hommes relativement atténué.

Tableau 9 : Taux de participation (en %) par genre selon les quintiles de dépenses

Classes de dépenses	Masculin	Féminin	Ensemble	IP
Quintile 1	85,31	35,20	59,15	0,41
Quintile 2	81,83	29,12	54,58	0,36
Quintile 3	78,41	23,66	50,47	0,30
Quintile 4	75,20	22,15	47,90	0,29
Quintile 5	73,85	26,81	49,65	0,36
Total	78,56	27,10	52,04	0,34

Source : Calculs effectués à partir des données de « l'ENE 2011 », HCP

Il n'en demeure pas moins que l'éducation constitue, selon nous, le véritable facteur « correctif » de la discrimination qui touche les femmes dans leur positionnement sur le marché du travail. Nous relevons en effet dans le tableau 10 que le taux de participation atteint 79% chez les diplômées des grandes écoles et 63% chez les diplômées des facultés. Cette observation permet de nuancer et d'affiner les analyses faites plus haut. A côté de la recherche d'emploi par nécessité, il y a l'émancipation permise par les études qui permettent une participation par choix, cette fois.

Tableau 10 : Participation au marché du travail (en %) par genre selon le diplôme obtenu

Diplôme obtenu	Masculin	Féminin	Ensemble	Indice de parité
Sans diplôme	90,52	27,65	53,95	0.31
Diplôme de l'enseignement fondamental	61,15	14,96	41,3	0.24
Diplôme de l'enseignement secondaire	51,46	22,49	37,18	0.44
Diplôme supérieur des facultés	83,45	63,07	74,05	0.76
Diplôme supérieur des grandes écoles	90,5	79,86	86,94	0.88
Diplôme de formation professionnelle	88,98	71,04	82,79	0.80
Ensemble	78,56	27,1	52,04	0.34

Source : Calculs effectués à partir des données de « l'ENE 2011 », HCP

Les femmes réduisent significativement l'écart avec les hommes puisque leur taux représente dès lors 88% de celui de leurs homologues diplômés des grandes écoles (75% dans le cas des diplômées des facultés).

Les analyses que nous avons menées jusqu'à présent, à partir d'outils de statistique descriptive (des croisements de variables essentiellement) sont confirmées par un travail de modélisation économétrique⁹. Il s'agit de l'application d'un logit binaire ($Y = 1$ si la femme participe et 0 sinon) qui prend en compte simultanément l'ensemble des variables susceptibles d'influer sur la participation des femmes au marché de l'emploi.

Des estimations effectuées, il ressort que globalement la société ne « favorise » pas la sortie de la femme sur le marché du travail ; cela ne semble pas « valorisé » dans le système de valeurs prévalant¹⁰.

Cependant deux facteurs atténuent fortement cette tendance : d'un côté l'accumulation de capital humain qui conduit les femmes à « s'imposer » et les encourage à s'émanciper à travers l'exercice d'activités professionnelles ; d'un autre côté, émerge un aspect « nécessité » qui pousse la femme à rechercher des ressources financières complémentaires pour faire face aux

⁹ Résultats obtenus à partir d'un travail de mémoire de Master réalisé par Oudmane Meriem et encadré par les auteurs de ce chapitre, à la faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de l'Université Hassani - Casablanca (2015).

¹⁰ Précisons que des différences apparaissent selon les régions : toutes choses étant égales par ailleurs, le fait de résider dans les régions de « Rabat-Salé-Zemmour Zaër » et du « grand Casablanca » augmente respectivement de 76 % et 29 %, la probabilité que la femme participe au marché du travail ; et le fait de résider dans « l'Oriental » la diminue de 21 %. Cela confirme le poids de la « culture » et des « pratiques sociales ». En effet, nous tenons indirectement compte des différences d'offre d'emplois puisque nos estimations des effets marginaux prennent la région « Tanger –Tétouane » comme référence. Or cette dernière ne diffère pas de « l'Oriental » du point de vue des possibilités de travail. Ces pratiques sociales concernent parfois à la fois les restrictions que peuvent imposer les familles d'origine, mais aussi celles des maris, certains conditionnent la relation maritale par l'arrêt du travail de la femme.

besoins de leur ménage. Les variables que nous avons introduites à cet effet et dont nous avons analysé les effets marginaux¹¹ sont le niveau d'éducation, le revenu du ménage auquel appartient la femme¹², le nombre d'enfants en bas âge, l'activité des autres membres (pas seulement du conjoint)...

L'éducation nous semble un facteur intéressant et fondamental à plusieurs égards. D'abord au niveau de la compréhension de son effet, il apparaît, outre l'effet capacité à « s'imposer » avec un argumentaire facile quand on a réussi au niveau scolaire, un aspect relevant de la logique économique à la base des comportements sociaux. En l'occurrence, l'élévation du niveau d'éducation augmente le coût d'opportunité de la femme. En effet l'acquisition /accumulation de connaissances accroît son salaire potentiel sur le marché du travail. De ce fait le coût de ne pas sortir sur ce marché augmente. Ce raisonnement est conforté par la théorie du capital humain (Mincer 1974) qui explique qu'un niveau élevé de formation permet aux individus d'accéder à l'emploi dans les secteurs les mieux rémunérateurs.

Ensuite au niveau des recommandations auxquelles peuvent conduire ces analyses, il s'agit d'un levier bien identifié et sur lequel l'action des décideurs peut aider à pallier, à « contourner » l'ensemble des facteurs « culturels » et les inerties sociales, plus lourdes à faire évoluer. Il nous semble que l'évolution des textes de loi est souhaitable, mais risque de se révéler insuffisante. Sur ce point, l'action par l'éducation constitue un facteur incitatif plus efficient que l'édiction de « normes » juridiques qui risquent de ne pas être suivies. Akerlof (2005) explique comment d'un point de vue pragmatique, l'efficacité des mesures prises par les pouvoirs publics est tributaire de leurs capacités à répondre aux « commandes d'incitation » des agents économiques.

2.2 Les inégalités dans l'accès à l'emploi et dans la valorisation du travail

Après avoir analysé la participation différenciée au marché du travail, nous proposons d'étudier les chances qu'offre ce marché aux femmes, comparées aux hommes, non seulement en termes d'insertion professionnelle mais également de valorisation du travail en statique et avec la prise en compte des trajectoires professionnelles.

¹¹ Il s'agit d'indicateurs économétriques qui nous indiquent par exemple de combien augmente la propension à exercer une activité professionnelle quand le nombre de personnes dans le ménage augmente d'une unité ou selon le niveau d'éducation du conjoint (pour les femmes mariées) ou encore de combien varie cette propension quand le nombre d'enfants en bas âge dans le ménage augmente.

¹² On observe ainsi qu'outre ce que nous avons observé plus haut (tableaux 8 et 9), la modélisation nous permet d'introduire par exemple les variables citées et d'autres telles que l'activité du conjoint : on y relève que la propension à aller sur le marché du travail augmente de 22 % lorsque le conjoint est au chômage.

2.2.1 Les taux de chômage : un éclairage grâce à une lecture judicieuse des données

Les enquêtes nationales relatives à l'emploi révèlent pour les années 2014 et 2015 par exemple, les taux de chômage sont de 10,4% et 10,5% pour les femmes (respectivement 9,7% et 9,4% pour les hommes). On comprend donc que globalement, les femmes ont relativement moins de chance d'accéder à l'emploi quand elles se présentent sur le marché. Mais du point de vue de ces chiffres, le marché apparaît comme « moins inégalitaire » que d'aucuns auraient pu le supposer, puisque l'on suppose qu'il doit y avoir un différentiel de taux de chômage bien plus élevé entre les femmes et les hommes. Il nous semble qu'en réalité, dans les cas analysés ici, la « ségrégation » est davantage inhérente à l'offre différenciée de travail qu'à la demande de travail¹³.

Ainsi, pour bien comprendre le véritable sens et la portée de ces données, il importe de garder présent à l'esprit le très faible taux de participation des femmes (voir les développements précédents).

En fait la forte auto-sélection des femmes constitue un voile qu'il convient de lever en indiquant que ne vont aller sur le marché du travail que des femmes fortement motivées : soit par nécessité, soit par choix inhérent à leurs compétences /cf.les analyses faites plus haut sur le rôle de la pauvreté d'un côté et celui du capital humain accumulé, dans l'incitation des femmes à aller sur ledit marché. En d'autres termes, le profil de celles qui se présentent est déjà « filtré » par rapport à celui des hommes, qui sont dès lors bien plus nombreux à aller sur le marché (leur offre est beaucoup moins auto-sélective).

De ce fait, ce « filtre » induit que la formation et la qualification de femmes présentes sur le marché sont en moyenne supérieures à celles des hommes. En conséquence, elles ont des chances au moins égales à leurs homologues masculins de décrocher un emploi.

Pour le segment de celles qui vont se porter candidates à un emploi du fait de la précarité des ménages auxquels elles appartiennent, le « filtre » de la plus grande motivation induit un salaire de réserve certainement plus bas que celui des hommes (voir plus loin les différentiels de salaire qui accèdent cette idée), ce qui accélère les chances d'insertion. A ces deux facteurs, il

¹³ Contrairement à d'autres cas de discrimination qui touchent les étrangers dans un pays ou encore parfois les origines ethniques (cf. les travaux de l'école de Chicago aux Etats-Unis – Gary Becker (1957) et ses développements ultérieurs). Dans ces cas, la discrimination émane des employeurs qui à l'occasion de leur demande de travail trient selon des critères non économiques. Pour les femmes au Maroc, il nous semble que l'auto-sélection est un facteur en amont assez déterminant.

convient d'ajouter la recherche plus dynamique d'emploi quand la motivation a subi un tel « filtre »¹⁴.

En d'autres termes, les femmes de ces deux segments « compensent » ou atténuent les effets discriminatoires, qui apparaissent faibles au niveau des données agrégées sur les taux de chômage. Une stratification des données par niveau d'éducation ou salaire de réserve (à déceler par enquêtes spécifiques) permettrait des analyses fines, utiles pour développer la compréhension de ces logiques de comportement, et le cas échéant, permettre la formulation de recommandations aux décideurs.

Nous concluons de cette réflexion que le différentiel de taux de chômage avec les hommes aurait été bien plus élevé si davantage de femmes se présentaient sur le marché du travail, puisque malgré la forte auto-sélection, le taux de ces dernières demeure légèrement supérieur à celui des hommes.

2.2.2 La qualité de l'insertion : un éclairage complémentaire sur les positionnements différenciés

A partir des données contenues dans le tableau ci-après, nous relevons en premier lieu, que lorsque l'on considère les personnes qui participent au marché du travail, pour celles qui ont une activité, l'insertion est moins satisfaisante pour les femmes, comparées aux hommes.

Ainsi le travail non rémunéré concerne 12,03% des premières et 10,42% pour les hommes. Mais si l'on rapporte ces pourcentages (qui concernent les populations globales) à la proportion des participants, il ressort que 44 % des femmes ayant un emploi l'exercent sans rémunération (12,03 / 27.10) ; ce pourcentage est de 13% pour les hommes.

De même, 31% de ces femmes actives sont salariées et 14% sont en auto-emploi (respectivement 44% et 34% pour les hommes). Or, on sait qu'à qualification égale, le recours à l'auto-emploi constitue « un optimum de second best »¹⁵, activité plus précaire et moins rémunératrice. L'insertion des hommes semble donc meilleure.

¹⁴ Ce facteur relatif au « dynamisme dans la recherche d'emploi » a été relevé dans d'autres études relatives au fonctionnement du marché du travail. Par exemple, Montmarquette et Mourji (1996) montrent comment les diplômés de la formation professionnelle issus du monde rural s'insèrent plus vite que leurs homologues issus de l'urbain, bien que ces derniers soient sensés bénéficier de réseaux sociaux plus développés. En fait, ayant goûté à la vie en milieu urbain et n'ayant pas les mêmes possibilités de logement... que leurs camarades citadins, les diplômés originaires du rural sont plus dynamiques dans la recherche d'emploi, ce qui les aide à réduire leur durée de chômage.

¹⁵ Signalons qu'il s'agit souvent d'emploi dans des activités informelles. En effet, comme dans d'autres pays en développement, l'insuffisante croissance économique, comparée à la progression de la population en âge de

Tableau 11 : Type d'activité selon le genre (en%)

Genre de l'individu	Masculin	Féminin	Ensemble
Inactivité	21.44	72.90	47.96
Salarié	34.61	8.35	21.08
Auto-emploi	26.68	3.88	14.93
Non rémunéré	10.42	12.03	11.25
Chômage	6.85	2.84 ¹⁶	4.79

Source : Calculs effectués à partir des données de « l'ENE 2011 », HCP

La situation des femmes s'améliore lorsqu'elles accèdent à des diplômes.

Le tableau 12 précise que parmi les diplômées des grandes écoles qui participent au marché du travail (cad 79,86% des femmes diplômées) 77% sont salariées (61,34 / 79,86).

Cela corrobore les développements que nous avons formulés plus haut qui attestent de l'élévation du coût d'opportunité des femmes diplômées, ce qui explique leur plus forte propension à rechercher des emplois.

Tableau 12 : Statut d'emploi des femmes selon le plus haut diplôme obtenu

Diplôme obtenu	Sans diplôme	Diplôme fondamental	Diplôme secondaire	Diplôme des facultés	Diplôme des grandes écoles	Diplôme de formation professionnelle	Ensemble
Inactivité	72,35	85,04	77,51	36,93	20,14	28,96	72,9
Salarié	4,83	7,41	14,16	38,4	61,34	44,46	8,35
Auto-emploi	5,02	1,17	1,07	2,03	10,41	4,46	3,88
Non rémunéré	17	3,44	0,47	0,3	0,23	1,04	12,03
Chômage	0,81	2,94	6,79	22,33	7,89	21,08	2,84

Source : Calculs effectués à partir des données de « l'ENE 2011 », HCP

Après l'analyse de la qualité de l'insertion des femmes qui participent au marché de l'emploi, nous étudions la distribution des salaires pour les participants qui ont un emploi.

travailler, induit une création d'emplois plus faible que nécessaire pour absorber le flux des jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Dans le cas du Maroc, on estime que le taux de croissance nécessaire est de 7% (3 % pour fournir des emplois aux jeunes qui arrivent sur le marché, 2% pour faire face aux gains de productivité et 2% pour éponger le stock des chômeurs). Or les taux de croissance observés oscillent entre 3,5 et 4, 5 % en moyenne. Ainsi beaucoup de personnes vont créer leur propre emploi qui se traduit par le développement d'unités de production non structurées ou informelles.

¹⁶ Précisons que ce % n'est pas en contradiction avec le taux mentionné plus haut que l'on retrouve en rapportant 2,84 à 27,1 qui donne bien 10,4%.

Tableau 13 : Ventilation des salaires par genre selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Indice de Salaire par rapport au salaire moyen au niveau national		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	1172	1075	1148
Rural	683	456	665
Total	1001	997	1000

Source : Calculs effectués à partir des données de « l'ENE 2011 », HCP

Il apparaît que les salaires des femmes sont moins élevés que ceux des hommes. En milieu rural, la différence est pratiquement de moitié (49,8 % de plus pour les hommes). Cette inégalité est excessive, surtout lorsque l'on sait que le travail en milieu rural, qui consiste la plupart du temps en travaux agricoles, ne doit pas donner lieu à des différences significatives de productivité. Les salaires en milieu urbain suggèrent deux analyses.

En milieu urbain, l'inégalité est moins forte (8,9 %) ; mais comme lors de l'analyse du taux de chômage, il faut prendre en compte le comportement d'auto-sélection qu'opèrent les femmes. Le fait que seul un peu plus du quart d'entre elles participe au marché du travail (plus des $\frac{3}{4}$ pour les hommes) fait qu'au niveau de la population des participantes, leur niveau de qualification est plus élevé que celui des hommes. Et comme nous avons relevé que le marché reste discriminant même en présence du « filtre » mentionné, cela signifie que celles qui sont employées sont davantage « triées » que les hommes ; leur salaire devrait donc être supérieur à celui des hommes. En conséquence, le fait de trouver un différentiel, même faible, en milieu urbain procède en réalité d'une forte discrimination salariale¹⁷.

Le tableau suivant confirme les déductions que nous avons opérées plus haut. Nous y observons que dans la catégorie des sans diplômes, les femmes sont les plus discriminées (leur salaire est inférieur de plus de moitié à celui des hommes (5,89 % de différence)) ; or c'est la catégorie où doivent se trouver celles que nous avons classées comme allant sur le marché du travail par « nécessité », du fait de leur niveau de pauvreté. Cette différence accrédite nos appréhensions : quand la femme participe au marché du travail par nécessité, son salaire de réserve est bas, la preuve sa forte différence avec celui des hommes ayant le même niveau d'éducation.

Comme présumé, même au niveau des diplômées, la différence persiste bien que certes moins importante : 23 %.

¹⁷ Pour une véritable analyse de la discrimination salariale, il est nécessaire de disposer de données spécifiques. Voir à titre d'exemple (Hela Bessibess (2016)) qui montre dans sa thèse sur données d'enquêtes en Tunisie (pays où pourtant les femmes ont joui d'un statut privilégié par rapport à leurs homologues des autres pays arabes) qu'une forte discrimination subsiste à l'encontre des femmes. Voir également Fonana et alii (2006).

Tableau 14 : Niveaux des salaires selon le genre et le niveau scolaire et indices relatifs

Niveau scolaire	Indice de Salaire par rapport au salaire moyen au niveau national		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Néant	724	477	670
Fondamental	761	608	742
Secondaire	1426	1181	1362
Supérieur	2627	2133	2444
Total	1001	997	1000

Source : Calculs effectués à partir des données de « l'ENE 2011 », HCP

La seconde partie de ce tableau est très édifiante. Elle indique, pour chaque niveau, la valeur relative des salaires perçus, par référence à une base 1000 du salaire national. Ainsi, les sans diplômes atteignent le niveau 670 en moyenne, mais les femmes pâtissent davantage car elles atteignent seulement 477.

Pour les titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur, les hommes atteignent un niveau d'indice de 2627 alors que leurs homologues autant pourvues en formation n'atteignent que 2133.

Le tableau suivant confirme nos analyses et montre que l'aggravation de la discrimination salariale s'accroît au fur et à mesure que l'on « descend » dans la hiérarchie des catégories socioprofessionnelles. C'est-à-dire qu'un faible niveau de qualification (formation) qui explique l'activité dans des catégories socioprofessionnelles modestes, explique de ce fait aussi un salaire de réserve bas : nous sommes dans le schéma de l'activité par « nécessité ». A ce niveau l'écart de salaire est de plus de 25 % (indice de 523 pour les femmes et 655 pour les hommes), or comme évoqué plus haut, ce sont des strates où il n'y a pas de différence de productivité qui justifierait de tels écarts de salaires.

Tableau 15 : Niveaux des salaires par genre et catégorie socioprofessionnelle et indices relatifs

Profession	Indice de Salaire par rapport au salaire moyen au niveau national		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Responsables hiérarchiques et cadres supérieurs	4633	4186	4499
Cadres moyens	2472	1914	2234
Employés	1257	977	1189
Commerçants et intermédiaires commerciaux	789	404	770
Artisans et ouvriers qualifiés	820	581	782
Ouvriers et manœuvres agricoles	545	434	529
Conducteurs d'installation et de machines	1104	907	1100
Manœuvre non agricole	655	523	628
Total	1001	997	1000

Source : Calculs effectués à partir des données de « l'ENE 2011 », HCP

Au niveau des cadres supérieurs, l'écart demeure, même si moins élevé avec 10,6 % ; mais au niveau des cadres moyens il reste à 30 %.

En conclusion de ce paragraphe, nous nous demandons si la moindre valorisation du travail des femmes sur le marché ne constitue pas également un facteur dissuasif et contribue ainsi à réduire leur propension à y participer, dans les proportions alarmantes¹⁸ analysées au début de cette section. Ce qui signifierait un phénomène auto-entretenu et la manière de briser le cercle qu'il constitue consiste à améliorer la qualification, selon le même raisonnement que celui que nous avons développé à propos de l'action du niveau d'études sur la participation des femmes.

3 Analyse de la gestion du temps et des inégalités de niveau de vie : une dimension synthétique des inégalités Hommes- Femmes

Les diverses analyses faites à propos des dotations différenciées en capital humain et leurs effets sur la qualité de l'insertion sur le marché de l'emploi expliquent à la fois les différences dans l'allocation du temps et celles relatives au risque de pauvreté. Les deux paragraphes suivants sont consacrés à ces aspects.

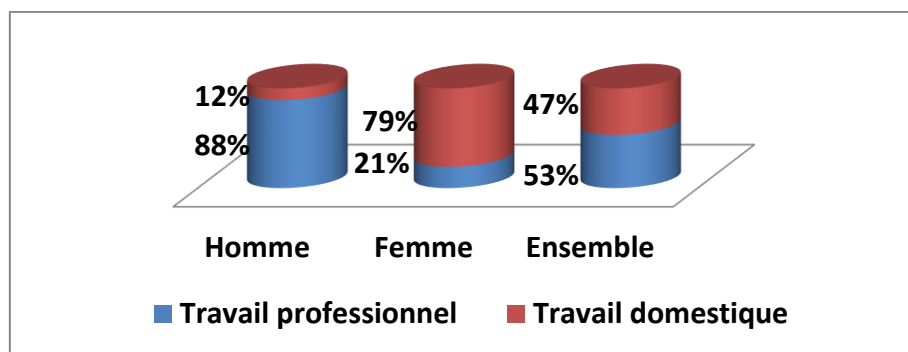
¹⁸ Nous employons à dessein ce qualificatif, car une économie qui se prive d'une part importante de son capital humain, perd également en efficacité de son appareil productif. Le raisonnement à considérer ici est analogue à celui que l'on développe à propos du PIB potentiel versus le PIB observé.

3.1 Le partage des tâches et l'allocation du temps des femmes

Au vu des enseignements des sections précédentes, il n'est pas surprenant de relever, grâce à l'Enquête Nationale sur l'Emploi du Temps (HCP (2014)), que les femmes consacrent proportionnellement et en moyenne beaucoup moins de temps que les hommes, aux activités « professionnelles » (4 fois moins : 1 h 21 mn versus 5 h 25), entendons par là aux activités exercées sur le marché du travail.

Mais elles consacrent sept fois plus de temps aux activités domestiques qui incluent outre les tâches ménagères, des activités à l'extérieur des domiciles (courses, procédures administratives, règlement de factures...). Il apparaît ainsi que le temps alloué à des activités « utiles » (rémunérées ou pas) est plus important chez les femmes. Cela explique l'inégal temps consacré aux loisirs (à titre d'exemple : 1% seulement des femmes fréquentent des cafés, 25 % dans le cas des hommes qui y restent en moyenne globale 1 h 54 par jour).

Figure 1 : Inégalité Homme-Femme devant l'affectation des tâches



Source : HCP, ENET 2012

Ce graphique visualise la situation moins favorable des femmes puisque le temps socialement valorisé occupe une place beaucoup moins importante dans leurs occupations ; pourtant dans la tranche d'âge scolaire, les filles font montre d'une attention plus marquée comparées aux garçons. Ainsi, le temps consacré aux activités d'éducation et de formation est de 4h dans la tranche des 7–14 ans et 4h38 dans celle des 15–24 ans, avec une supériorité des filles de 22 mn et 48 mn respectivement. Cela signifie que lorsqu'elles ont accès à l'éducation, elles y manifestent davantage d'abnégation. Si l'on considère que les travaux d'études et formation correspondent au « travail professionnel » chez les jeunes, ces données signifient aussi que lorsqu'elles ont en l'opportunité, les femmes se consacrent au « travail extérieur » avec davantage de dévouement.

Ces comportements peuvent provenir du fait que, conscientes de la place que leur réserve la société, elles ont à cœur de manifester des compétences pour mieux « s'imposer » : d'abord au sein de leur famille en faisant leurs preuves de réussite scolaire et universitaire et plus tard, pour être mieux armées face aux exigences du marché du travail qui de plus leur est hostile par la discrimination en termes d'insertion et de valorisation (cf. nos analyses dans la section précédente)¹⁹.

Tableau 161 : Allocation du temps des femmes selon le milieu et le type d'activité du conjoint

Activité conjoint	Temps professionnel		Temps domestique		Temps de loisirs	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Actif	01:57	03:20	05:00	04:39	04:13	03:37
Chômeur	04:12	04:34	02:44	03:03	04:18	04:21
Inactif	05:38	05:27	01:25	01:30	04:20	04:14
Total	03:40	03:53	03:20	03:51	04:16	03:46

Source : HCP : ENET 2012

Les données du tableau ci-dessus montrent qu'en cas de nécessité, les marocaines allouent plus de temps aux activités professionnelles et moins de temps aux activités domestiques. Ainsi lorsque le conjoint est inactif ou chômeur, elles multiplient le temps consacré au travail professionnel, mais diminuent dans les mêmes proportions le temps passé aux activités domestiques.

Les résultats d'un travail de modélisation révèlent que, par rapport aux femmes n'ayant aucun diplôme, les femmes diplômées consacrent plus de temps aux activités génératrices de revenus au détriment des autres activités. Cela s'explique par le fait analysé plus haut : le coût d'opportunité augmente avec le niveau de qualification. Elevé, ce niveau permet à la femme de prétendre à un emploi épanouissant et suffisamment rémunéré pour lui permettre de payer une aide-ménagère qui exercera les tâches qu'elle va lui déléguer. Mais cette frange représente une faible proportion des femmes, en conséquence, les plus nombreuses subissent les discriminations aux divers niveaux analysés et sont donc plus vulnérables que leurs homologues masculins.

¹⁹ Les taux de réussite apparaissent plus élevés chez les filles que ce soit au baccalauréat (où les majeures sont chaque année des filles) et dans les universités, spécialement celles à accès sélectif (comme la médecine).

3.2 Les résultantes des données socioéconomiques : les risques différenciés face à l'incidence de la pauvreté

3.2.1 Le poids des réalités démographiques

Tableau 17 : Taux de féminisation (en %) des chefs de ménage

Milieu	1994	2014
Urbain	18,4	18,6
Rural	11,3	11,6
Ensemble	15,4	16,2

Source : RGPH 1994, 2004 et 2014 (échantillon 2%); HCP.

La ventilation des ménages selon le genre de leur chef, confirme que la majorité des ménages marocains sont dirigés par les hommes (83,8% en 2014). C'est seulement en milieu urbain où la proportion des femmes chefs de ménage avoisine le cinquième (18,6 %). Elles y sont plus nombreuses à vivre seules (ménage mono-individuel) ou comme responsable d'enfants en cas de divorce ou encore de membres de la famille d'origine, dans les cas de pauvreté où le père est indigent.

Le tableau suivant confirme ce commentaire et apporte d'intéressantes précisions. Outre les chefs de ménages célibataires dont plus du quart sont des femmes, dans les catégories des divorcés et veufs, elles représentent respectivement plus des trois quart (75,7%) et 91%, à devoir donc s'assumer. Elles sont ainsi livrées à elles-mêmes et les arguments qui consistent à dire que les « mâles » de la famille assurent la « protection » de la femme, sont non vérifiés dans la réalité. Beaucoup ne sont pas « incorporées » dans d'autres ménages (en cas de divorces ou de veuvage), puisqu'elles assument la fonction de chef de ménage elles-mêmes²⁰.

Tableau 18 : Taux de féminisation (en %) des chefs de ménage selon l'état matrimonial

Etat matrimonial	2004	2014
Célibataire	19,4	26,8
Marié(e)	4,2	3,9
Divorcé(e)	77,8	75,7
Veuf(ve)	91,2	91,0
Ensemble	16,3	16,2

Source : RGPH 2004 et 2014 (échantillon 2%); HCP.

²⁰ Dans la logique de ce constat et en liaison avec ce qu'il implique, voir l'article de A. Ghazali dans ce volume, où il explique de manière magistrale, le pragmatisme des Foukahas du Souss par exemple, à propos desquels il affirme « Ils ont même admis qu'une veuve puisse réclamer ce qui lui est dû au moment de la succession, en sus de sa quote-part en tant qu'héritière... ». Il se réfère à des écrits remontant au 10^{ème} et 11^{ème} siècle de l'hégire.

La répartition des femmes et des hommes selon le statut matrimonial augure d'un risque différencié face à la précarité.

Tableau 19 : Répartition selon l'État matrimonial

État matrimonial	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	57.9	48.4	53.2
Marié	40.8	42.0	41.4
Divorcé	0.7	2.4	1.6
Veuf	0.6	7.1	3.8

Source : <http://rgphentableaux.hcp.ma/Default1/>

Les femmes sont 7% à vivre comme veuve et seuls 0,6% des hommes le sont. Elles sont donc proportionnellement plus nombreuses à faire face au risque de vulnérabilité. Il en est de même pour le statut de divorcé, bien que l'écart est observé dans une moindre mesure.

Le paragraphe qui suit est précisément consacré à l'analyse de la prévalence de la pauvreté, en appréhendant l'existence d'un effet genre inhérent aux diverses inégalités observées aux diverses étapes de l'existence.

3.2.2 Niveaux de vie et de pauvreté différenciés selon le genre

Le tableau 20 montre que la dépense par tête est sensiblement plus faible en milieu urbain dans les ménages dirigés par les femmes et l'inverse dans le rural et au niveau global. Autrement dit, la ventilation des dépenses de consommation et l'incidence de pauvreté selon le sexe du chef de ménage laisse croire que le niveau de vie des ménages dirigés par les femmes est plus élevé que celui des ménages dirigés par les hommes. En réalité, il convient de corriger cette lecture en tenant compte de la structure démographique des ménages : la taille moyenne de ceux dirigés par les hommes (5,4 personnes) est supérieure à celle des ménages dirigés par les femmes (3,9 personnes). Or comme des économies d'échelles en matière de dépenses par tête, sont réalisées et croissent avec la taille des ménages, elles donnent lieu à un nouveau calcul, en termes « d'échelles d'équivalence adulte »²¹.

²¹ Nous avons pris l'échelle de l'OCDE qui attribue 0.5 aux adultes à partir du deuxième et 0.3 aux enfants.

En conséquence, l'appréciation s'inverse quant au niveau de richesse de richesse et il ressort que les ménages dirigés les femmes sont moins favorisés que ceux dirigés par les hommes, quel que soit le milieu de résidence considéré (Tableau 21)²².

Tableau 20 : Dépense annuelle par tête (en DH) selon le milieu de résidence et le genre du CM

Sexe du CM Milieu	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	14000	13362	13895
Rural	7712	8417	7777
Ensemble	11149	11801	11233

Source : ENNVM 2006/07 - HCP.

Tableau 21 : Dépense annuelle par Unité de Consommation (en DH) selon le milieu de résidence et le genre du CM avec intégration des « échelles équivalent adulte ».

Sexe du CM Milieu	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	27763	24361	27127
Rural	15437	14837	15359
Ensemble	22930	21542	22700

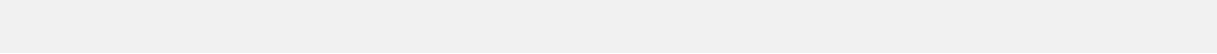
Source : ENNVM 2006/07 - HCP.

Un travail de modélisation économétrique (Ezzrari (2011)) a permis de considérer l'ensemble des déterminants de la pauvreté et donc de bien appréhender l'effet genre. Il montre que la probabilité de sombrer dans la pauvreté est plus réduite pour les ménages dirigés par les hommes, comparés à ceux dirigés par les femmes, toutes étant égales par ailleurs. Le tableau A2 en annexe apporte des précisions.

On y explique la variable Y qui prend les valeurs 0 quand le ménage est pauvre, 1 s'il est vulnérable, 2 si son niveau de vie est moyen et 3 s'il s'agit d'un ménage aisé. Les coefficients obtenus révèlent que la propension que les ménages se situent dans les catégories élevées augmente lorsqu'ils sont dirigés par des hommes, comparés à ceux dirigés par les femmes.

²²Pour rendre plus intelligible le propos, considérons l'illustration pédagogique suivante, inspiré du cas des femmes chef de ménage veuves (nous avons vu que 91 % des veufs vivant seuls sont des femmes) ; nous voulons expliquer qu'elles ne bénéficient pas d'économies d'échelle. Prenons le cas d'une veuve qui vit seule et dépense 2000 DH : le simple fait de devoir louer une chambre (avec des voisins) à 1000 DH par moi, augmente sa dépense par tête. Ainsi, en supposant que ses autres dépenses s'élèvent à 1000 DH, comparée à un ménage de quatre personnes et qui dépense 6 000 DH (3000 DH de loyer et 3000 d'autres dépenses), ce dernier jouira d'une meilleure qualité de vie, bien que ne dépensant que 1500 DH par personne. Les membres de ce ménage bénéficient d'économies d'échelle qui leur permettent de louer en indépendant... et d'accéder à une meilleure qualité de vie.

Réciproquement, la probabilité de sombrer dans la pauvreté (Y tend vers à) est plus supérieure, chez les ménages dirigés par les femmes. Les effets marginaux sont négatifs pour les modalités 0,1 et 2 et positif pour la modalité 3 c'est à dire que les ménages dirigés par les hommes ont de plus fortes chances d'appartenir à la classe aisée, comparés à ceux dirigés par les femmes.



Conclusion

La réflexion que nous avons menée dans ce chapitre a consisté à analyser la situation de la femme comparée à celle de l'homme, aux diverses étapes de la vie. Ainsi les données utilisées pour appuyer nos raisonnements ont concernées d'abord la santé et la scolarisation en bas âges, puis leurs dotations différenciées à l'âge adulte. Nous avons ensuite considéré les positionnements différenciés des femmes et des hommes sur le marché du travail et relevé que les biais à l'encontre des femmes sont inhérents d'une part aux conséquences des désavantages observés dans les premiers stades de l'existence et d'autre part à des discriminations relevant de faits et comportements sociaux.

Nous nous sommes ensuite attelés à étudier les conséquences sur les niveaux de vie et constaté que la situation des femmes est plus précaire que celles des hommes. Les analyses des données réunies nous ont aussi révélé qu'au même titre que les hommes, les femmes sont conduites à s'assumer, notamment en situation de divorce ou veuvage, elles ne sont en majorité pas incorporées dans d'autres ménages. De ce fait les prétendues prises en charge par les « mâles » de la famille ne sont pas effectives.

L'un des principaux résultats de nos analyses concerne le rôle salvateur de l'éducation. En effet il est apparu que celle-ci constitue, le meilleur déterminant de la réduction de l'auto-sélection qu'opèrent les femmes dans leur décision d'aller sur le marché de l'emploi. Elle conduit à la fois à une plus grande propension à aller sur le marché de l'emploi et atténuer les discriminations salariales sur ce marché.

Il nous est alors apparu que c'est un levier bien identifiable sur lequel peuvent agir les décideurs. Signalons que ses effets vont au-delà d'une meilleure égalité et redistribution des chances. Ils concernent aussi les chances de développement global de notre pays : il a été relevé par plusieurs travaux²³ que l'éducation détermine également le futur des nations, dans la mesure où l'éducation des femmes améliore, accroît la scolarisation puis les performances scolaires des enfants et au-delà la productivité et les chances de développement.

²³ Voir par exemple, Banque Mondiale (2011), Mourji (1995) et (2013) dans le cas du Maroc et Mourji (1996) dans le cas de la Guinée).

L'une des limites de ce travail concerne l'absence d'une évaluation de la valeur du travail effectué par les femmes au domicile. Les économistes effectuent ces estimations en affectant au temps de travail, la valeur marchande auquel auraient pu prétendre les femmes en vendant ce temps sur le marché du travail. L'autre méthode consiste à estimer les valeur marchandes des biens et services auxquels accèdent les membres des ménages grâce aux tâches effectuées par les femmes ; en d'autres termes les prix à payer s'ils avaient dû les acquérir sur le marché.

Annexe

**Tableau A1 Les inégalités face à l'analphabétisme : perspective « historique »
Taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus selon le milieu de résidence**

Années	Urbain	Rural	Ensemble
2004	29,4	60,5	43
1994	37	75	55
1982	44	82	65

Source : http://www.hcp.ma/Analphabetisme_a413.html

Tableau A2 Résultats de l'estimation de la pauvreté (niveau de vie) par un modèle probit ordonné

Variables	Coefficient	T-Stat	Effets marginaux sur :			
			Y = 0	Y = 1	Y = 2	Y = 3
Milieu de résidence						
- Urbain	0,313	8,24	-0,019*	-0,052*	-0,015*	0,086*
- Rural	Réf	--	--	--	--	--
Sexe du chef de ménage						
- Masculin	0,230	4,99	-0,015*	-0,039*	-0,006*	0,061*
- Féminin	Réf	--	--	--	--	--
Taille du ménage						
- Moins de 4 personnes	Réf	--	--	--	--	--
- Entre 4 et 6 personnes	-0,908	-22,05	0,054*	0,142*	0,060*	-0,256*
- 7 personnes et plus	-1,472	-29,20	0,186*	0,250*	-0,147*	-0,228*
Niveau scolaire du chef de ménage						
- Aucun niveau ou fondamental	Réf	--	--	--	--	--
- Secondaire	0,388	6,22	-0,016*	-0,054*	-0,053*	0,123*
- Supérieur	0,944	9,64	-0,025*	-0,099*	-0,212*	0,336*

Source Ezzrari Abdeljaouad (2011).

Bibliographie

Akerlof, George A. (2005). *Explorations in Pragmatic Economics*, Oxford University Press. [ISBN 978-0-19-925390-6](#).

Banque Mondiale. (2011). *Apprentissage pour tous Investir dans l'acquisition de connaissances et de compétences pour promouvoir le développement*.

Bessibes, Hela. (2016) « *La condition de la femme et la discrimination salariale de genre en Tunisie* ». Thèse de Doctorat soutenu au – CERDI - Université d'Auvergne Ecole doctorale « *Sciences Economiques, Juridiques, Politiques et de Gestion* ».

Dauphin, A. (IDRC – CIRPEE – Université Laval), G.Lacroix (CIRPEE – Université Laval et CIRANO), B. Fortin(CIRPEE – Université Laval et CIRANO). (2006). *Un test de rationalité collective sur des ménages bigames au Burkina Faso in Economica (Le développement face à la pauvreté : Réseau analyse économique et développement" sous la Direction de Mourji F., Dacaluwé B. et Plane P)*.

Dostie, B., D. Vencatachellum (Institut d'Economie Appliquée – HEC Montréal —Université de Montréal). (2006) « *Transferts volontaires et transferts coercitifs : impact sur le travail domestique féminin en Tunisie* » in *Economica "Le développement face à la pauvreté : Réseau analyse économique et développement" sous la Direction de Mourji F., Dacaluwé B. et Plane P*.

Ezzrari A. (2011). *Pauvreté au Maroc : approches, déterminants, dynamique et stratégies de réduction*", thèse de Doctorat sous la Direction du Mohamed Fouzi MOURJI.

Fofana, I., J. Cockburn, B. Decaluwé (CIRPEE – Université Laval – Québec.)(2006). *Modélisation du travail des hommes et des femmes dans un modèle d'équilibre général calculable appliqué au Népal in Economica (Le développement face à la pauvreté : Réseau analyse économique et développement" sous la Direction de Mourji F., Dacaluwé B. et Plane P.)*.

Ghazali A. (2017). *Femmes et héritage en Droit Musulman ; quel cheminement vers l'équité au Maroc in. Le présent Volume*.

HCP (2015). http://www.hcp.ma/Presentation-des-premiers-resultats-de-l-Enquete-Nationale-sur-l-Emploi-du-Temps_a1463.html

Mourji, F. (1995.a). *Les déterminants des résultats en milieu scolaire marocain" Revue d'économie du développement. n°1- 1995 Documentation française. En collaboration avec N. Hijri et C. Montmarquette*.

Mourji, F. (1995.b). *La situation et les déterminants de la demande d'éducation en Guinée. rapport / PADSE (Projet d'Appui au Développement Socio-économique. Banque Mondiale et ACDI)*.

Mourji, F. (1996), Montmarquette, C., Garni, A. L'insertion des diplômés de la formation professionnelle dans le marché du travail marocain : une application des modèles de durée. Revue Région et Développement n° 3- Documentation française.

Mourji, F., Abbaia, A. (2013). Les déterminants du rendement scolaire en mathématiques chez les élèves de l'enseignement secondaire collégial au Maroc : une analyse multiniveaux ». Revue d'économie du développement (indexée par le CNRS).

Oudmane, Meriem. (2015). Analyses de l'activité des femmes au Maroc : Modélisations et arbitrages liés à la gestion du temps. Mémoire de Master encadré par Ezrari A. et Mourji M. F.